

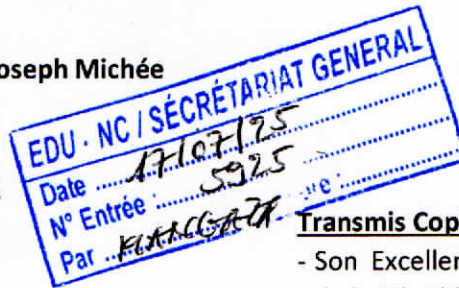
Me BACISEZE KATWANYI Joseph Michée

Citoyen et Parent indigné

Tél. : (+243) 998858431

Mail : baciseze@gmail.com

Kinshasa, le 17 juillet 2025



Transmis Copie pour Information à (l'):

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat,

(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)

**Palais de la Nation
à Kinshasa/Gombe.**

- Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;

- Honorable Président du Sénat

(TOUS) à Kinshasa/Lingwala

- Son Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement,

(Avec l'expression de ma très haute considération)

Hôtel du Gouvernement

- Monsieur le Secrétaire Général a.i. à l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté ;

- Monsieur le Secrétaire Permanent du Secrétariat Permanent d'Appui et de Coordination du Secteur de l'Education (SPACE)

(TOUS) à Kinshasa/Gombe.

A Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté

à Kinshasa/Gombe.

Republique Démocratique du Congo
PRIMATURE

Courrier 17 JUL 2025
Sous le n° 2528/193
Heure 12h36

SENAT
GÉNÉRAL A.I. À L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Reg. 4271
14h02
Jashal

REPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
SERVICE COURRIER
17 JUL 2025
Réculé: Galab
12h20

Excellence Madame la Ministre d'Etat,

Concerne : Note Circulaire n° MINEDU-NC/SG/80/DEVC/90/1245/2025 du 14 juillet 2025 relative au Maintien des Filles Enceintes dans les Etablissements scolaires
Regard d'un Citoyen et Parent indigné

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que c'est avec une profonde indignation que je me fais le devoir de vous adresser la présente, aux fins de vous partager ce dont l'objet est davantage détaillé en apostille.

En effet, sous un fallacieux motif pris des engagements nationaux et internationaux en faveur de l'éducation inclusive et de l'égalité du genre, Monsieur le Secrétaire Général a.i. à l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté a signé un scandale qui énerve les mœurs authentiquement congolaises ainsi que les règles éthiques et morales qui régissent le secteur sensible de l'éducation, depuis de très longues années, en République Démocratique du Congo. Voilà pourquoi, dans un élan de désarçonnement



général, plusieurs réactions des compatriotes abondent dans le même sens, celui de désapprouver une décision particulièrement impopulaire et fondamentalement immorale.

« Le maintien des filles enceintes est une mesure réparatrice qui nécessite un suivi psychosocial. Pour être « cohérente et durable », la politique éducative devrait aussi être plus préventive à travers les meilleurs encadrements, l'éducation sexuelle et l'accès à la contraception », a conclu un agent de votre ministère sur internet, ce qui sous-entend la distribution des contraceptifs en milieu scolaire, notamment les préservatifs, les pilules, les dispositifs intra-utérins et injections hormonales. Ces ingrédients ne pourront que consacrer la prostitution infantile en milieu scolaire, au lieu de promouvoir l'éducation inclusive et de l'égalité du genre.

« Si vous voulez détruire un pays, inutile de lui faire une guerre sanglante qui pourrait durer des décennies et coûter cher en vies humaines. Il suffit de détruire son système d'éducation et d'y généraliser la corruption. Ensuite, il faut attendre vingt ans et vous aurez un pays constitué d'ignorants et dirigé par des voleurs. Il vous sera très facile de les vaincre », a dit un sage chinois, conseiller de l'empereur. La Note Circulaire ici décriée de Monsieur le Secrétaire Général a.i. à l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté est une parfaite illustration de cette sagesse chinoise : pendant que nous n'avons pas encore fini de pleurer nos morts, voilà qu'une initiative pernicieuse et nocive vient d'être prise pour éroder le système éducatif national, au plus grand dam de nos mœurs assises sur l'adage : *« Eduquer une femme, c'est éduquer une nation ».*

Tout ce qui vient de l'extérieur (à travers les ONG et autres mécanismes à peine voilés de néocolonialisme) n'est pas forcément bon ni utile pour notre peuple, encore que nul ne condamne le Congo à la médiocrité, nul ne contraint le Congo à vivre dans la mendicité !

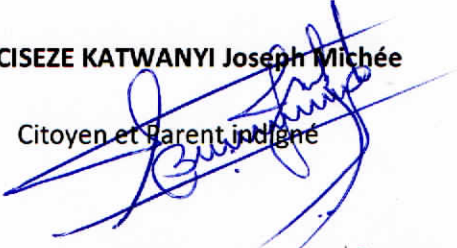
Il me paraît opportun et judicieux de rappeler à Votre Autorité que l'article 93 de la Constitution de notre pays, loi suprême opposable à tous, dispose assez clairement que : *« Le Ministre est responsable de son département. Il applique le programme gouvernemental dans son ministère, sous la direction et la coordination du Premier Ministre. Il statue par voie d'arrêté ».*

L'analyse de la Note Circulaire sous revue démontre qu'elle n'est assise sur aucun arrêté pris par Votre Autorité, ce qui permet aisément de conclure que cette mesure ne relève pas de la politique du Gouvernement en matière d'éducation ; il y a donc lieu d'enjoindre à son auteur de l'annuler, car *« l'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde »*, comme l'a si bien dit Nelson Mandela d'heureuse mémoire.

Dans l'espoir que vous daignerez considérer cette indignation et veiller à l'annulation de la Note Circulaire décriée, je vous prie de recevoir, **Excellence Madame la Ministre d'Etat**, l'assurance de ma parfaite considération.

Me BACISEZE KATWANYI Joseph Michée

Citoyen et Parent indigné





Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Madame la Ministre d'État, Ministre de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté ;
- Son Excellence Monsieur le Vice-Ministre de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté ;
- Monsieur l'Inspecteur Général de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté ;
- Monsieur le Directeur-Chef de Service de l'Éducation à la Vie courante.
(Tous) à Kinshasa-Gombe.
- Son Excellence Madame, Monsieur le Gouverneur de Province (Tous).
- Madame, Monsieur le Directeur Provincial de l'EDU-NC ;
- Madame, Monsieur l'Inspecteur Principal Provincial de l'EDU-NC.
(Tous) en RD Congo.

NOTE CIRCULAIRE N°MINEDU-NC/SG/ 80 /DEVC /90 /1245 /2025

**CONCERNE : Maintien des Filles
Enceintes dans les
établissements scolaires**

A Madame, Monsieur le Directeur
Provincial de l'Éducation Nationale et
Nouvelle Citoyenneté

Madame, Monsieur le Directeur Provincial,

Conformément aux engagements nationaux et internationaux en faveur de l'éducation inclusive et de l'égalité de Genre, il est impératif de garantir à toutes les élèves filles, y compris celles enceintes, l'accès et le maintien dans le système éducatif. Les abandons scolaires liés aux grossesses précoces compromettent l'avenir des filles et renforcent les inégalités.

Le Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté considère en effet que rien ne justifie l'exclusion des filles enceintes du système éducatif dès lors qu'elles n'ont pas manifesté l'intérêt de quitter l'école.

Pour ce faire, tout établissement scolaire doit faciliter le maintien des élèves filles enceintes sans exigence administrative ou scolaire discriminatoire et aucune sanction ou exclusion ne sera tolérée en raison d'une grossesse.

La présente circulaire entre en vigueur à la date de sa signature et doit faire l'objet d'une large diffusion auprès de tous les établissements scolaires de vos juridictions respectives.

Avec mes sentiments patriotiques.

Fait à Kinshasa, le 14 JUL 2025

Le Secrétaire Général a.i.,

Alexis YOKA LA PULINANGU